

Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne) propose une mutuelle santé municipale à ses administrés

FRANCE 3 MIDI-PYRÉNÉES Alors que la mutuelle d'entreprise devient obligatoire dans les sociétés le 1er janvier prochain, la commune de Plaisance-du-touch propose à ses 17.000 administrés, et notamment aux plus précaires d'entre-eux, une mutuelle municipale à moindre coût.

- Par VA.
- Publié le 08/06/2015



© France 3 Midi-Pyrénées Les habitants de Plaisance pourront bientôt bénéficier d'une mutuelle municipale

Aux côtés de la mutuelle d'entreprise, qui sera obligatoire dans toutes les sociétés dès le premier janvier 2016, de plus en plus de communes développent un système de complémentaires santé communales dans l'objectif d'améliorer la couverture de leurs habitants.

Ainsi, partant du constat d'une croissance de la précarité dans la population de la commune, qui a atteint 5 % des 17.000 habitants, le Centre communal d'actions sociales (CCAS) de Plaisance-du-Touch, propose à partir de septembre une adhésion au dispositif « Ma commune ma santé » lancée par l'association Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (Actionm).

Comme dans 221 communes françaises, dont déjà 10 en Haute-Garonne, cette solution permet aux bénéficiaires d'accéder à une offre négociée, avec des cotisations réduites de 30 à 60 % par rapport à une mutuelle individuelle. ».